Sujet: consultation publique décret art.83
De: DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA
@developpement-durable.gouv.fr>
Date: 17/01/2022 à 14:31
Pour: DGAL/SAS/SDSPV <
@agriculture.gouv.fr>
Copie à : \ @agriculture.gouv.fr>, \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"
@developpement-durable.gouv.fr>,
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC < @developpement-durable.gouv.fr>,
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
@developpement-durable.gouv.fr>, "
DGPR/SRSEDPD" @developpement-durable.gouv.fr>
Bonjour

Pour faire suite à mes précédents messages sur le sujet de l'organisation de la consultation publique sur le projet de décret article 83, nous avons reçu à l'instant la demande de notre cabinet de nous charger de celle-ci et de lancer le processus dès aujourd'hui. Il y a un point programmé cet après-midi entre le bureau de et celui cela tombe bien, les équipes voient cela ensemble.

A ta disposition pour en parler,

Bien à toi

Sujet : Re: consultation publique décret art.83	
De: DGAL/SAS/SDSPV	@agriculture.gouv.fr>
Date: 17/01/2022 à 14:45	
Pour : DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA	7"
@developpement-durable.gouv.fr>	
Copie à : DGAL/SAS/SDSPV/BIB	@agriculture.gouv.fr>,
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC	
@developpement-durable.gouv.fr>,	
	-durable.gouv.fr>,
DGPR/SRSEDPD/SDSEPC	CA/BPC
@developpement-durable.gouv.fr>, 'and the second se	
DGPR/SRSEDPD" @developpement-durable.gou	v.tr>, A
@agriculture.gouv.fr>	
Bonjour	
son, our services and services are services are services and services are services	
Pas de retour de notre CAB encore mais OK pour faire ainsi, le plus importa	nt est que l'on puisse bien partager
les documents qui seront mis en ligne.	
Parfait donc si et peuvent échanger dès cet apm.	
Bien à toi	
Service des actions sanitaires	
Direction générale de l'alimentation	
251 Rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15	
	*
MINISTÈRE	
DE L'AGRICULTURE Direction générale de l'alimentation ET DE L'ALIMENTATION	
ET DE L'ALIMENTATION	
Le 17/01/2022 à 14:31, DGPR/S	RSEDPD/SDSEPCA a écrit :
Bonjour	* g/*
Pour faire suite à mes précédents messages sur le sujet de l'orgai	nisation de la consultation
publique sur le projet de décret article 83, nous avons reçu à l'ins	
cabinet de nous charger de celle-ci et de lancer le processus dès	
programmé cet après-midi entre le bureau de et celui	
équipes voient cela ensemble.	
A ta disposition pour en parler,	
Bien à toi	
	a ·

Sujet : Mise en consultation décret article 83 EGALIM
De: DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC developpement-durable.gouv.fr>
Date: 17/01/2022 à 18:07
Pour: DGAL/SAS/SDSPV/BIB @agriculture.gouv.fr>, DGAL/SAS/SDSPV/BIB @agriculture.gouv.fr>
Copie à : DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"
@developpement-durable.gouv.fr>,
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
durable.gouv.fr>, J
/SDSEPCA/BPC < @developpement-durable.gouv.fr>
Re-bonjour Re-bonjour
Ne-bonjour
Comme convenu, vous trouverez en pj une proposition de notice pour la mise à consultation du
décret article 83 EGALIM. Je vous mets aussi en pj le projet de décret : comme nous n'avions pas le projet en .doc (on a
seulement la pj du bleu), seulement la pj du bleu) seulement la pj du bleu seulement la pj du bleu) seulement la pj du bleu seul
antérieure. Preneuse de votre relecture du projet de décret en pj pour être certaine de ne pas
laisser passer une coquille et que tout est conforme
On prévoit de mettre le décret sur notre site demain. On attend votre relecture de la notice et du
décret pour ce faire.
Merci beaucoup d'avance !
merer because up a drance :
A votre disposition pour en discuter par téléphone.
Bonne soirée,
DO Aller DALL Co. C.
PS: Notre DAJ a confirmé par écrit ce qu'on vous disait à l'oral à savoir pas besoin de notif pour le décret, ce qui converge avec l'avis de votre SAJ.
SRSEDPD/SDSEPCA/BPC Direction Générale de la Prévention des Risques
Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX
www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Direction Générale de la Prévention des Risques

Sujet: Mise en consultation publique_décret art. 83	EGALIM
De: DGPR/SRS	SEDPD/SDSEPCA/BPC
@developpement-durable.gouv.fr>	
Date: 18/01/2022 à 17:52	
Pour: consultations-ouvertes@pm.gouv.fr,	@sgg.pm.gouv.fr
Copie à :	Cabinet MTE/SRE
@ecologie.gouv.fr>,	DGPR/DIRECTION
⊉developpement-durable.gouv.t	r>,
- DGPR/DIRECTION @develop	ppement-durable.gouv.fr>,
DGPR/SRSEDPD" <	developpement-durable.gouv.fr>,
DGPR/SRSEDPD,	
durable.gouv.fr>, '	DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"
developpement-durable.gouv.fr>,	
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC	developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj:

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE **DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Pièces jointes :	
fiche_depot_vie-publique_consultation_décret article 83 Loi EGALIM_BPC.pdf	105 Ko
Projet décret art 83 EGALIM_consutlation publique_BPC.docx	14,5 Ko
Article 83 Loi Egalim _ texte consultation_BPC.docx	15,9 Ko

Sujet: Consultation décret article 83

De :

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

@developpement-durable.gouv.fr>

Date: 18/01/2022 à 18:49

Pour :

@agriculture.gouv.fr

Copie à :

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

ু developpement-durable.gouv.fr>, ৰ

DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC"

@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour 🧶

Le cabinet nous a demandé de contacter le sgg pour la consultation sur le décret article 83 Egalim. On a bien redit au cab que vous attendiez une validation de votre cab. Notre cab nous a indiqué qu'il voyait avec Matignon et votre cab en parallèle. On se prépare, sur demande de notre cab, à lancer la consultation dès démain.

Bonne soirée,

Sujet : Re: Consultation décret article 83
De: @agriculture.gouv.fr>
Date: 18/01/2022 à 19:26
Pour: DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC developpement-durable.gouv.fr>
Copie à : La DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
@developpement-durable.gouv.fr>,
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" @developpement-durable.gouv.fr>
Bonsoir, nous avons fait remonter hier quelques ajustements sur la notice mais plutôt de présentation.
Pas de changement de fond sur le para important des substances non soutenues, dans lequel on dit que les activités peuvent se poursuivre jusqu'à une date etc. Pas encore eu de retour, le mieux est en effet à voir entre cabinets.
Nous avons reçu la synthèse de la consultation riverains hier, j'ai vu que était dans la boucle et vous devez l'avoir eu aussi. Ca semble bien fait, sur le fond c'est assez équilibré car les agriculteurs ont pas mal répondu
Là aussi on attend les indications sur les suites à donner. Avez-vous eu la réponse de l'Anses du 6 janvier sur le réexamen des AMM ?
Bonne soirée
Le 18/01/2022 à 18:49, DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC a écrit :
Bonjour Le cabinet nous a demandé de contacter le sgg pour la consultation sur le décret article 83 Egalim. On a bien redit au cab que vous attendiez une validation de votre cab. Notre cab nous a indiqué qu'il voyait avec Matignon et votre cab en parallèle. On se prépare, sur demande de notre cab, à lancer la consultation dès demain.

Sujet : RE: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM
De: @sgg.pm.gouv.fr>
Date: 18/01/2022 à 21:25
Pour: @developpement-durable.gouv.fr" @developpement-
durable.gouv.fr>
Copie à : ".SGG-consultations-ouvertes" < consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>,
@ecologie.gouv.fr"@ecologie.gouv.fr>,
@developpement-durable.gouv.fr" < @developpement-
durable.gouv.fr>, @developpement-durable.gouv.fr"
@developpement-durable.gouv.fr>, @developpement-
durable.gouv.fr" @developpement-durable.gouv.fr>,
@developpement-durable.gouv.fr"@developpement-durable.gouv.fr"@developpement-durable.gouv.fr"@developpement-
durable.gouv.fr>, @developpement-durable.gouv.fr"
@developpement-durable.gouv.fr>
e developpement datable.godv.ii>
Bonsoir,
Votre demande de référencement de la consultation publique relative au projet de décret visé en objet du présent courriel a reçu l'accord du Cabinet du Premier ministre, à condition toutefois de prendre en considération les modifications apportées à la note de présentation (PJ).
Afin que nous soyons en mesure de procéder à son référencement sur le site du Premier ministre (https://www.vie-publique.fr/), nous vous remercions de nous faire parvenir le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.
En vous remerciant,
Bien cordialement,
cid:image001.png@01D710EB.D
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit 58, rue de Varenne – 75007 Paris
30, rue de valentie – 75007 Fais
De : @sgg.pm.gouv.fr> Envoyé : mardi 18 janvier 2022 18:24
À: @developpement-durable.gouv.fr
Cc: .SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>;</consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>
@developpement-durable.gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr;
@developpement-durable.gouv.fr;
@developpement-durable.gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr Objet: RE: Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM
Object the mise on consultation publique_decret art. 65 LOALIM

Bonsoir,

Je vous confirme la bonne réception de votre demande de référencement d'une consultation ouverte, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement. Elle vient d'être transmise pour validation au cabinet du Premier ministre dont l'accord est exprès et non tacite. Par conséquent, il conviendra d'attendre notre retour avant de pouvoir l'initier. A cet égard, j'ai informé les personnes en charge de ce dossier des éléments de

calendrier que vous avez fournis.

Je reviens vers vous dès que possible.

Bien cordialement.

Secrétariat général du Gouvernement Service de la législation et de la qualité du droit Département de la qualité du droit 58, rue de Varenne – 75007 Paris cid:image001.png@01D710EB.D

@developpement-De: DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC durable.gouv.fr> Envoyé: mardi 18 janvier 2022 17:53 À: .SGG-consultations-ouvertes < consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; @sgg.pm.gouv.fr> Cc : Cabinet MTE/SRE - DGPR/DIRECTION @ecologie.gouv.fr>; @developpement-durable.gouv.fr>; DGPR/DIRECTION @developpement-durable.gouv.fr>; DGPR/SRSEDPD 4 @developpement-durable.gouv.fr>; DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA @developpement-durable.gouv.fr>; @developpement-durable.gouv.fr>; - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC ◀

- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

durable.gouv.fr>

Objet: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj:

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Direction Générale de la Prévention des

Risques

libe

Présidence Française du Conseil de l'Union européenne

- Pièces jointes :

Article 83 Loi Egalim _ texte consultation_BPC_REV.docx

17,0 Ko

	Sujet : Re: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM
	De:
•	@developpement-durable.gouv.fr>
	Date: 19/01/2022 à 08:57
	Pour @sgg.pm.gouv.fr>
	Copie à : ".SGG-consultations-ouvertes" < consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>,
	@ecologie.gouv.fr" @ecologie.gouv.fr>,
	@developpement-durable.gouv.fr" @developpement-
	durable.gouv.fr>, @developpement-durable.gouv.fr"
	@developpement-durable.gouv.fr>, @developpement-
	durable.gouv.fr" @developpement-durable.gouv.fr>,
	@developpement-durable.gouv.fr" @developpement-
	durable.gouv.fr>,@developpement-durable.gouv.fr" @developpement-
	durable.gouv.fr>, @developpement-durable.gouv.fr"
	@developpement-durable.gouv.fr>
	Poplaur
	Bonjour,
	Merci pour votre retour très rapide. Après une dernière relecture de la notice, nos collègues du
	MAA suggèrent un léger ajustement de forme (cf pj, avant dernier paragraphe, surligné en jaune)
	pour coller à une formulation du décret. Validez-vous cette dernière version de la notice ?
	pour some a une formulation du decret. Validez vous cette dermere version de la notice .
	Nous vous communiquerons le lien URL de la consultation concomitamment au début de la
	publication.
	Bien cordialement,
	SHSEDPD/SDSEPCA/BPC
	Direction Générale de la Prévention des Risques
	Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX
	www.ecologie.gouv.fr
	MINISTÈRE DE LA TRANSITION Direction Générale de la Prévention des Risques
	ÉCOLOGIQUE
12	
	Le 18/01/2022 à 21:25 par AdER) a écrit :
	Bonsoir,
	Votre demande de référencement de la consultation publique relative au projet de décret visé en objet du
	présent courriel a reçu l'accord du Cabinet du Premier ministre, à condition toutefois de prendre en
	considération les modifications apportées à la note de présentation (PJ).

Afin que nous soyons en mesure de procéder à son référencement sur le site du Premier ministre (https://www.vie-publique.fr/), nous vous remercions de nous faire parvenir le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

En vous remerciant,	
Bien cordialement,	and the second s
Secrétariat général du Gouvernement Service de la législation et de la qualité du droit Département de la qualité du droit 58, rue de Varenne – 75007 Paris	cid:image001.png@01D710EB.D
Cc: SGG-consultations-ouvertes < consultations	e.gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr; gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr; pdeveloppement-durable.gouv.fr
Object. NE. Mise en consultation publique_u	ecret art. 65 EGALIIVI
Bonsoir,	
application de l'article L. 123-19-1 du code cabinet du Premier ministre dont l'accord	rotre demande de référencement d'une consultation ouverte, en de l'environnement. Elle vient d'être transmise pour validation au est exprès et non tacite. Par conséquent, il conviendra d'attendre et égard, j'ai informé les personnes en charge de ce dossier des is.
Bien cordialement,	
Secrétariat général du Gouvernement Service de la législation et de la qualité du droit Département de la qualité du droit 58, rue de Varenne – 75007 Paris	cid:image001.png@01D710EB.D
De :	GPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
durable.gouv.fr> Envoyé: mardi 18 janvier 2022 17:53 A: SGG-consultations-ouvertes < consultations-ouvertes < consultati	
@developpement-durab	
	ement-durable.gouv.fr>;
	ppement-durable.gouv.fr>;
bureau) - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC	
	EDPD/SDSEPCA/BPC @developpement-

durable.gouv.fr>

Objet: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

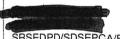
Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement.

Vous trouverez en pj:

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation;
- la fiche de dépôt.

A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,



Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Direction Générale de la Prévention des Risques

libe

Présidence Française du Conseil de l'Union européenne

- Pièces jointes :-

Article 83 Loi Egalim _ texte consultation_BPC_REV V2.docx

17,3 Ko

Sujet : RE: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM
De: @sgg.pm.gouv.fr>
Date: 19/01/2022 à 09:25
Pour: - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
@developpement-durable.gouv.fr>
Copie à : ".SGG-consultations-ouvertes" <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>,</consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>
@ecologie.gouv.fr" @ecologie.gouv.fr>,
@developpement-durable.gouv.fr" @developpement-
durable.gouv.fr>, @developpement-durable.gouv.fr"
@developpement-durable.gouv.fr>, @developpement-
durable.gouv.fr" @developpement-durable.gouv.fr>,
@developpement-durable.gouv.fr" @developpement-
durable gouv.fr>, @developpement-durable gouv.fr" @developpement-
durable.gouv.fr", @developpement-durable.gouv.fr"
@developpement-durable.gouv.fr>
Bonjour,
Bonjoul,
de la note peut être validée en l'état, sans devoir faire l'objet d'une nouvelle lecture par le Cabinet du Premier ministre. Bien cordialement,
bien cordialement,
cid:image001.png@01D710EB.D
Service de la législation et de la qualité du droit
Département de la qualité du droit
58, rue de Varenne – 75007 Paris
De:pppement-
durable.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 19 janvier 2022 08:58 À: @gsgg.pm.gouv.fr>
Cc: SGG-consultations-ouvertes <consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>; @ecologie.gouv.fr;</consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>
@developpement-durable.gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr;
@developpement-durable.gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr;
@developpement-durable.gouv.fr; @developpement-durable.gouv.fr
Objet : Re: Mise en consultation publique décret art. 83 EGALIM
Bonjour,
Merci pour votre retour très rapide. Après une dernière relecture de la notice, nos collègues du MAA
suggèrent un léger ajustement de forme (cf pj, avant dernier paragraphe, surligné en jaune) pour coller à

une formulation du décret. Validez-vous cette dernière version de la notice ?

Nous vous communiquerons le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

Bien cordialement,



SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Direction Générale de la Prévention des

Risques

libe

Présidence Française du Conseil de l'Union européenne

Le 18/01/2022 à 21:25,

(par AdER) a écrit :

Bonsoir,

Votre demande de référencement de la consultation publique relative au projet de décret visé en objet du présent courriel a reçu l'accord du Cabinet du Premier ministre, à condition toutefois de prendre en considération les modifications apportées à la note de présentation (PJ).

Afin que nous soyons en mesure de procéder à son référencement sur le site du Premier ministre (https://www.vie-publique.fr/), nous vous remercions de nous faire parvenir le lien URL de la consultation concomitamment au début de la publication.

En vous remerciant,

Bien cordialement,

Secrétariat général du Gouvernement Service de la législation et de la qualité du droit Département de la qualité du droit 58, rue de Varenne – 75007 Paris cid:image001.png@01D710EB.D

De :

@sgg.pm.gouv.fr>

Envoyé: mardi 18 janvier 2022 18:24

A: @developpement-durable.gouv.fr

Cc: .SGG-consultations-ouvertes < consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>;

@ecologie.gouv.fr; @ecologie.gouv.fr;

developpement-durable.gouv.fr;

@developpement-durable.gouv.fr;

@developpement-durable.gouv.fr; developpement-durable.gouv.fr;

@developpement-durable.gouv.fr

Objet: RE: Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonsoir,

Je vous confirme la bonne réception de votre demande de référencement d'une consultation ouverte, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement. Elle vient d'être transmise pour validation au cabinet du Premier ministre dont l'accord est exprès et non tacite. Par conséquent, il conviendra d'attendre notre retour avant de pouvoir l'initier. A cet égard, j'ai informé les personnes en charge de ce dossier des éléments de calendrier que vous avez fournis.

Je reviens vers vous dès que possible.

Bien cordialement.

Secrétariat général du Gouvernement Service de la législation et de la qualité du droit Département de la qualité du droit 58, rue de Varenne – 75007 Paris cid:image001.png@01D710EB.D

De: - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mardi 18 janvier 2022 17:53
À:.SGG-consultations-ouvertes < consultations-ouvertes@pm.gouv.fr>;
@sgg.pm.gouv.fr>
Cc : Cabinet MTE/SRE
@ecologie.gouv.fr>; - DGPR/DIRECTION
@developpement-durable.gouv.fr>;
DGPR/DIRECTION @developpement-durable.gouv.fr>;
service) - DGPR/SRSEDPD @developpement-durable.gouv.fr>;
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA @developpement-durable.gouv.fr>;
- DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
@developpement-durable.gouv.fr>;
DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC @developpement-durable.gouv.fr>
Objet: Mise en consultation publique_décret art. 83 EGALIM

Bonjour,

Le cabinet MTE que je place en copie souhaite que nous puissions mettre en consultation publique dès demain, sur le site du MTE, le projet de décret relatif à l'interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement. Vous trouverez en pj :

- le projet de décret en version .doc et le bleu qui valide ce projet de décret ;
- la notice pour accompagner la consultation ;
- la fiche de dépôt.

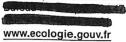
A votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,

SRSEDPD/SDSEPCA/BPC Direction Générale de la Prévention des Risques



Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Direction Générale de la Prévention des Risques

libe

Présidence Française du Conseil de l'Union européenne

Sujet: Suites échange décret article 83 De: DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC < @developpement-durable.gouv.fr> Date: 24/02/2022 à 19:10 DGAL/SAS/SDSPV/BIB < @agriculture.gouv.fr> Copie à : DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC @developpement-durable.gouv.fr>, " DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" < developpement-durable.gouv.fr>, DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC @developpement-durable.gouv.fr>, DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC @developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir

Comme convenu, au sujet du décret article 83 EGALIM :

- Le décret est dans Solon (accompagné d'une note de présentation en pj) et validé par la DAJ MTE depuis ce matin.
- Nous avons travaillé sur une synthèse des commentaires reçus + motifs de la décision (en pj).
- A partir de ce qu'on lui avait envoyé, la DICOM MTE a proposé un contenu pour expliquer l'objectif du décret sur le site internet du MTE (cf pj).

Est-ce que ces documents te vont?

Bonne soirée.

Bien à toi,

SRSEDPD/SDSEPCA/BPC

Direction Générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Direction Générale de la Prévention des Risques

Pièces jointes :	
Synthèse commentaires consultation publique décret art. 83 EGALIM_BPC.docx	15,8 Ko
MTE_Egalim-decret-art83_2402+BPC.docx	18,1 Ko
Note de présentation.docx	16,3 Ko

	Sujet : Re: Suites échange_décret article 83 De :
	Date: 24/02/2022 à 20:26 Pour: - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
	@developpement-durable.gouv.fr> Copie à : @developpement-durable.gouv.fr>, ' @developpement-durable.gouv.fr>, '
The second second	DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC" @developpement-durable.gouv.fr>, - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC
	@developpement-durable.gouv.fr>, DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA/BPC < @developpement-durable.gouv.fr>
	Merci bien reçu. RAS en lecture diagonale, à voir si le cabinet nous sollicite pour des compléments ou autres. Bonne soirée
,	
	Le 24/02/2022 à 19:10, le commande de la commande d
	Bonsoir
	Comme convenu, au sujet du décret article 83 EGALIM : - Le décret est dans Solon (accompagné d'une note de présentation en pj) et validé par la DAJ MTE depuis ce matin.
	- Nous avons travaillé sur une synthèse des commentaires reçus + motifs de la décision (en pj) A partir de ce qu'on lui avait envoyé, la DICOM MTE a proposé un contenu pour expliquer l'objectif du décret sur le site internet du MTE (cf pj).
	Est-ce que ces documents te vont ?
	Bonne soirée.
	Bien à toi,
	SRSEDPD/SDSEPCA/BPC Direction Générale de la Prévention des Risques
	Tour Séquoia 92055 LA DÉFENSE CEDEX www.ecologie.gouv.fr
	MINISTÈRE DE LA TRANSITION Direction Générale de la Prévention des Risques ÉCOLOGIQUE